Promotion de l'Éducation Intégratrice :

un Plaidoyer pour plus d'Équité, plus de Démocratie et de Justice en faveur de la Qualité en éducation

Cette contribution se veut un plaidoyer pour la prise en charge de l'Éducation Intégratrice qui suscite encore beaucoup d'interrogations et de débats, dans certains milieux non encore gagnés à sa cause. Ainsi, sans aucune prétention, Meissa Ndiaye Beye apporte sa pierre à l'édifice, pour un élargissement du Droit à l'Éducation, dans un contexte marqué par la tenue en 2001 du Forum Mondial de Dakar et l'émergence de Plans nationaux d'Éducation Pour Tous, en vue de l'atteinte d'une Éducation de Qualité Pour Tous aux horizons de l'an 2015 ¹, telle que déclinée dans bon nombre de programmes éducatifs en Afrique.

Précisons, d'entrée de jeu, que le concept d'Éducation Intégratrice, ayant cours en Éducation dans plusieurs pays du Monde et, très spécifiquement en Afrique et au Sénégal, va au-delà d'une simple rhétorique. Car l'Éducation Intégratrice nous oblige à repenser le sens et la finalité de « l'Éducation pour Tous » et la « problématique d'une Éducation tout au long de la vie ». Ce sont là de nouvelles tendances qui nous obligent à réexaminer certaines de nos certitudes en matière d'éducation.

En effet, c'est un truisme que de rappeler que tous les enfants sont « éducables » si on leur offre des opportunités d'apprentissage les impliquant entièrement et totalement; en conséquence de quoi, l'Éducation, Droit universellement reconnu, doit pouvoir s'exercer partout et pour tous, sans discrimination aucune, quelle que soit la nature de l'enfant.

De plus, l'acte d'enseignement/ apprentissage postulant dans sa dynamique, aussi bien l'hétèrogénéïté que la différenciation, appelle la prise en charge des besoins de chaque élève différent de son voisin. D'ou le concept de pédagogie différenciée au sens où l'entend De Lansheere. ² Dés lors, le maître devient le guide, l'accompagnateur et le soutien de chaque enfant.

En effet, de récentes études dans le domaine de la psychologie cognitive ont montré qu'un enfant sur dix est atteint d'une déficience grave, de naissance ou acquise et qui risque, si l'on ne s'en préoccupe pas, de compromettre son développement harmonieux. D'ailleurs, de manière générale, on considère que 20 % des enfants ont des « besoins éducatifs spéciaux » à un moment ou à un autre de leur scolarité. Si l'on ajoute à ce fait, le grand nombre d'enfants qui ne sont pas scolarisés, ce sont presque quelques 200 millions d'enfants laissés en rade par nos systèmes éducatifs, de par le Monde.

C'est ainsi qu'en 1995, l'UNESCO avait mené une enquête dans 63 pays, montrant que ceux-ci ont presque tous déclaré opter pour une politique d'intégration des enfants ou des adultes handicapés dans les

Écoles Ordinaires ; ce qui, du reste, n'était pas le cas des pays interrogés lors d'une enquête similaire réalisée en 1988. Forte donc du soutien de plusieurs Institutions des Nations Unies et de bon nombre d'Organisations des Droits de l'Homme et des Personnes Handicapées, l'Éducation Intégratrice ou Inclusive fait partie désormais, des innovations en matière de politique d'inclusion et d'intégration sociale des couches vulnérables et/ou minoritaires, à l'école. à l'Université et dans le Monde du travail. Le Sénégal n'est pas en reste dans cette mouvance. Mais alors, comment expliquer ce changement de perspective?

C'est que l'Éducation Intégratrice s'avère être le moyen le plus sûr de combattre les attitudes discriminatoires, de créer des communautés accueillantes, de construire une société intégratrice et de réaliser une authentique « Éducation pour Tous », au sens où l'entend la Déclaration de Salamanque, adoptée en 1994. ³

Naguère, l'Éducation Spéciale se limitait surtout aux enfants handicapés par diverses difficultés physiques, sensorielles, intellectuelles et affectives. Aujourd'hui, son champ s'est sensiblement élargi et s'applique désormais à des enfants ou à des adultes, qui, pour une raison ou pour une autre, ne tirent pas profit de leur scolarité ou ne sont pas socialement intégrés. Dans bien des cas, les difficultés d'enseignement ou d'apprentissage sont imputables à des facteurs d'ordre environnemental comme la pauvreté, la malnutrition chronique, l'absence de logedécents, les conflits, ments l'illettrisme ou des situations d'échange où la langue parlée dans la famille n'est pas celle d'enseignement/apprentissage.

Cet élargissement du champ sémantique et notionnel des « Besoins Educatifs Spéciaux », fait suite à un long cheminement de mesures de ségrégation remontant au siècle dernier. Dans les pays industrialisés, les premières tentatives entreprises pour s'occuper des handicapés ont abouti à la création d'établissements spéciaux où les individus vivaient séparés de leur famille et de leur communauté. On ne s'occupait guère de leur éducation ni de leur insertion socioprofessionnelle. D'où le concept d'éducation spéciale.

C'est seulement vers la décennie 1970 que des parents ont commencé à exiger des droits égaux pour leurs enfants, avec l'appui du Mouvement en faveur de la normalisation apparu, d'abord en Suède et, dans la mouvance de la lutte pour les droits civiques, aux USA. Dès lors, les Écoles ordinaires, les Universités et les Centres d'apprentissage se mirent à ouvrir leurs portes à des enfants et à des adultes ayant des « Besoins Éducatifs Spéciaux » ⁴.

Aujourd'hui, le nombre d'écoles spéciales est en nette diminution. Dans des pays comme l'Australie, le Danemark, la Grèce, la Norvège et l'Espagne, moins de 1 % des enfants sont maintenant éduqués dans des écoles spéciales. Aux USA et au Royaume Uni, les parents se sont battus avec succès contre les autorités locales, responsables de l'Éducation, pour les amener à admettre les élèves handicapés dans les classes ordinaires. D'ou le concept d'éducation inclusive ou intégratrice. ⁵

Dans les pays en voie de développement comme le Sénégal, le concept d'« Éducation Spéciale » a suivi une évolution qui est à la fois différente et plus favorable à bien des égards, surtout avec la naissance des premiers établissements d'inclusion scolaire comme l'Institut Nationale d'Éducation et de Formation des Jeunes Aveugles de Thiès (INEFJA, à 70 km de la Capitale) et du Centre Verbo Tonal de Dakar destiné aux enfants en âge scolaire et atteints de surdi-mutité, dans les années 1970.

Toutefois, comme le fait remarquer M. Joseph Kisanji, chargé de cours d'Éducation Spéciale à l'Université de Manchester, les sociétés africaines ont une pratique consistant à ne jamais exclure les personnes handicapées en les regroupant dans des asiles, dans des écoles spéciales. L'Éducation autochtone dit-il « repose sur la coutume, sur de solides liens familiaux, sur la valeur de la personne, sur la coexistence et sur la survie ». Ici. l'Éducation de base est d'essence communautaire et accessible à tous, sans distinction.

Dans des pays comme le Burundi, la Guyane, la Jamaïque, le Kenya, le Mexique, les Philippines et le Viêtnam, on applique la **Réadaptation à Base Communautaire** (R.B.C.) en vue d'une insertion sociale réussie des Personnes « en situation de handicap ». Le Mali, grâce à l'AMALDEME (l'Association Malienne de Lutte contre la Déficience Mentale) et avec le concours d'Inclusion Afrique Océan Indien, mène cette même expérience avec beaucoup de réussite et promeut la R.B.C. Ainsi, chaque année,

la meilleure École Intégratrice est primée et l'Enseignant et l'Équipe pédagogique ayant obtenu des réussites tangibles dans ce domaine, sont distingués lors de la **Journée Internationale des Enseignants** du 5 Octobre.

D'autres pays, en Afrique Noire francophone, comme le Bénin, le Togo, La Côte d'Ivoire, la Guinée ont adopté aussi la R.B.C., depuis près d'une dizaine d'années avec des succès variables. Fort heureusement, le Gouvernement de la République du Sénégal, avec la tenue d'un Conseil Interministériel le 30 octobre 2001, a adopté la R.B.C. (entre autres mesures en faveur des handicapés) pour promouvoir l'insertion des personnes handicapées avec la mise à disposition d'un fonds de solidarité de plus de 4 milliards de francs CFA.

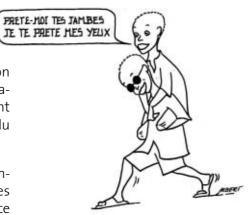
Si les projets de R.B.C. doivent pouvoir faire acquérir l'expérience aux acteurs pour leur donner un Savoir-Faire en vue de la promotion de l'Éducation Intégratrice, ils doivent surtout permettre de réussir le lancement et la conduite des projets d'insertion sociale, avec une autonomie, à partir d'activités génératrices de revenus. Dès lors, la prise en compte de l'Éducation Inclusive dans le formel comme dans le non formel, s'inscrit dans la quête de la qualité, de l'efficacité et de la pertinence de nos systèmes éducatifs. Car il n'y a pas de qualité en éducation sans équité, sans justice ni élargissement du Droit à l'Éducation au plus grand nombre.

Ainsi, en dépit de ces tendances positives, il n'est pas facile de rendre les Écoles intégratrices car des résistances subsistent et bien des obstacles sont encore à franchir. Il nous plait de citer Mme Léna Saleh, ancienne responsable du secteur de l'Éducation Inclusive à l'UNESCO, qui estimait que : « les obstacles les plus importants envers l'Éducation Intégratrice sont les attitudes négatives qu'on rencontre couramment dans les écoles et dans l'ensemble du système éducatif. » ⁶

En effet, très souvent, les personnes handicapées sont considérées comme des tarées inéducables parce « inintelligentes » alors que le handicap, selon l'O.M.S. est, aujourd'hui, « une situation socialement acceptée ». À ces préjugés, s'ajoutent les problèmes d'inaccessibilité de tous ordres de notre environnement.

D'ailleurs, les experts sont d'avis qu'une réforme de l'Éducation Spéciale doit s'inscrire dans une stratégie éducative générale, associant des domaines clés comme l'élaboration des programmes, la formation des enseignants, l'organisation des établissements, la confection de matériel didactique, de manière systémique, dans tous les paliers d'un système éducatif.

Cette rénovation des curricula qui commence à faire tâche d'huile en Afrique, a été très bien accueillie par les enseignants novateurs qui, comme Célestin Freinet, ont compris l'enjeu, les dimensions démocratiques, sociales et éthiques de l'Éducation. Sur ce terrain, fort heureusement, l'UNESCO n'est pas seule, car il faut saluer le rôle pilote de Handicap International, de l'UNICEF et de Aide-Action au Sénégal, de ADD (Action on Disability and Developpement), d'Inclusion International et de l'ACDI (Agence Canadienne pour le Développement International) qui soutiennent, vaillamment, certains pays africains dans les expériences d'éducation, d'insertion et de réhabilitation des person-



nes handicapées.

D'ailleurs, une enquête menée à l'UNESCO dans 58 pays a montré que le préalable à la réussite de l'Éducation Intégratrice réside principalement dans la formation des enseignants. La FIMEM, l'ICEM et l'ASEM devraient en prendre une nette conscience dans l'élaboration de leurs projets de formation en direction de leurs membres.

En effet, il est important aujourd'hui de considérer les écoles spéciales au Sénégal, à l'image de l'INEFJA de Thiès, du Centre Verbo-Tonal, du Complexe Scolaire et sanitaire de Talibou DABO (Grand Yoff, Dakar) et d'EPHATA (une école privée pour sourds-muets à Dakar), comme des Centres de ressources devant permettre de parfaire et de compléter la formation des Enseignants; car, disons-le nettement, comme le déclare le Rapport final de la Conférence de Salamanque « l'Éducation Spéciale ne saurait exister isolément. Elle ne peut être comprise que dans le contexte de la communauté où elle s'inscrit ». 7

Au Sénégal, comme dans beaucoup d'autres pays africains, subsistera encore, et pour longtemps, l'Éducation Spéciale pour les « handicaps lourds ». Mais faisons en sorte que se développe l'Éducation Intégratrice. Dans ce sens, créons des passerelles entre les deux types d'éducation car, aujourd'hui encore subsistent ignorance, peurs et malentendus; les parents qui ont des enfants handicapés se sentent souvent isolés.

Pour faire face à ces problèmes, des organisations comme la Fédération Africaine des Associations des Parents d'élèves et Etudiants, la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Sénégal, le Réseau d'Appui à la Promotion de l'Éducation Intégratrice au Sénégal, le Réseau des Journalistes en Éducation et diverses autres structures. en plus de l'État, de la Panafricaine des Personnes Handicapées, de l'Institut Africain de Réadaptation et du Réseau Africain d'Appui à l'Éducation Intégratrice créé à Bamako en Septembre 2001, s'emploient à fournir information et soutien à ce vaste élan de promotion de l'Éducation Intégratrice, d'autant que nous sommes à quelques trois ans de la fin de la Décennie des Personnes Handicapées.

Voilà la grande innovation et la nouvelle dynamique, toute de générosité faite, et qui participera à la pérennisation d'une culture de la Oualité en Éducation dans nos Écoles, nos Universités et dans nos Centres d'Apprentissage.

Mieux, la Banque Mondiale, dans

un de ses Rapports (Provision for Children with

DE LET AVORTON. ON LE MET EN CENTRE SPECIALISÉ?

QU'EST CE QU'ON FAIT

titués d'autres (sourds-muets, albinos et hanséniens) sans compter les victimes de mines.

Fort de tout ce qui précède, avonsnous le droit de laisser en rade AUBERT: cette composante sociétale

Special Educational Need in Asia Region), a fait savoir que sur le plan personnel, social et économique, il est plus fructueux d'éduquer dans les écoles ordinaires les enfants et adultes qui ont des « Besoins Éducatifs Spéciaux ».

L'OCDE estime, pour sa part, qu'une place dans une École Spéciale coûte de deux à cinq fois plus cher qu'une place dans un cadre intégré. M. Bengt Lindqvist, ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur la question relative aux handicapés, avance alors qu'une des mesures clés en la matière consiste à établir un seul et même système de financement dans le cadre duquel les besoins spéciaux sont traités comme tous les autres besoins au sein du système éducatif. Mais, n'est-il pas temps d'envisager l'élaboration d'une Convention internationale pour la protection et la promotion des personnes handicapées et des couches vulnérables!

En définitive donc. les conséquences d'une absence totale d'Éducation Intégratrice pourraient se révéler désastreuses surtout pour nos sociétés où les personnes victimes ou porteuses de handicaps deviennent une quantité non négligeable. Au Sénégal, une enquête révèle qu'il existerait une popula-

> tion cible de plus 800 000 handicapés divers dont 1/4 de handicapés moteurs, 16,6 % de handicapés visuels et 50,64 % cons

dans une dynamique de développement endogène? Que non!

C'est pour toutes ces raisons qu'en septembre 2002 à Johannesburg, M. Koichiro Matsuura, Directeur Général de l'UNESCO, disait, en guise d'exhortation : « l'éducation, sous toutes ses formes et à tous les niveaux, n'est pas seulement une fin en soi, mais aussi l'un des puissants outils mis à notre disposition pour effectuer les changements nécessaires permettant de réaliser le déve**loppement durable** ». Puissions-nous le comprendre toutes et tous et l'intégrer comme viatique dans nos actes de tous les jours. C'est seulement alors que l'acte d'éducation aura du sens pour ceux que nos systèmes éducatifs tentent de marginaliser, non par méchanceté mais plutôt par mégarde.

Meissa Ndiaye Beye

Secrétaire Général du Réseau Africain Pour la Promotion de l'Education Intégratrice (R.A.P.E.I) Expert I.S.E.S.C.O.-Maroc **Consultant UNESCO-BREDA**

Mail: meissabeye@yahoo.fr

- 1 Echéance fixée par la Communauté Internationale lors du Forum Mondial de l'Education tenu à Dakar, au Sénégal, en Avril 2000
- **2** De Lansheere ; *Introduction à la Recherche* en Education.Paris, A. Collin, Bourrelier, 1982.
- **3** U.N.E.S.C.O., Déclaration de Salamanque et Cadre d'Action pour répondre aux Besoins éducatifs spéciaux, Paris, U.N.E.S.C.O., 1994
- 4 U.N.E.S.C.O., Salamanque 5 ans après. Rapport sur les activités de l'UNESCO à la lumière de la Déclaration de Salamanque et du Cadre d'action sur les Besoins Educatifs Spéciaux, Paris, UNESCO, 1999, 36 pages.
- **5** Selon la terminologie francophone alors que les anglo-saxons parlent « d'inclusive éduca-
- 6 U.N.E.S.C.O. Breda, Atelier national de Formation des Formateurs. Document de travail, Dakar, UNESCO, 2001, page 39.
 - **7** Op. Cit.